

**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES
POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DE HAUTE-SAÔNE**

SCRUTIN DU 25 JUIN 2026

Le jeudi 25 juin 2026 à 9 heures, la commission de recensement et de dépouillement des votes, instituée par l'arrêté n°2026-035 du 24 avril 2026, s'est réunie dans les locaux du Centre de Gestion de Haute-Saône, sis 27 avenue Aristide Briand, 70000 Vesoul, sous la présidence de Monsieur Michel Désiré, maire de Passavant-la-Rochère, dans les conditions prévues par le décret n°85-643 du 26 juin 1985.

Y assistaient :

Représentant des maires :

- Bruno Bidoyen, Maire de Quincey,
- Catherine Baudin, épouse Tirvaudey, Maire de Villers le Sec,

Représentant des établissements publics locaux :

- Benjamin Gonzales, Président de la Communauté de Communes du Triangle Vert,

En qualité de fonctionnaires :

- Virginie Contini, Cheffe du Bureau Contrôle budgétaire et de légalité à la Préfecture de la Haute-Saône
- Carole Tary, Directrice du CDG70

Secrétaire : Carole Tary, Directrice du CDG70

Assesseurs :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| • Christiane Carassus, | • David Sattler |
| • Pablo Arroyo, | • Ricardo Salas Rivera |
| • Delphine Bigé | • Séverine Barjou |
| • Marie Grandjean | • Aline Raoul |

A 9 heures 10, le Président a déclaré le scrutin ouvert.

I. Collège des représentants des communes

La commission de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues par l'article 12 du décret n°85-643 du 26 juin 1985. La liste a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et la ou les enveloppes intérieures ont été déposées dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouvertes.

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
-non acheminées par la poste	
-parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	
-ne comportant pas la signature de l'électeur et son nom écrit lisiblement	3
-parvenue eu plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	
-comprenant un nombre d'enveloppes intérieures différent du nombre de voix dont l'électeur dispose	
-autres cas de nullité : *Bulletin sans enveloppes de scrutin * Signée par une conseillère municipale..... *	1
TOTAL DES ENVELOPPES MISES A PART	4

A 9h20 ., le Président a publiquement déclaré le scrutin clos.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- nombre d'électeurs inscrits dans le département : 397 correspondant à 1 441 suffrages
- nombre d'enveloppes reçues au centre de gestion : 295 (rq : une enveloppe a été intégrée malgré une erreur matérielle dans le nom de l'électeur)
- Décompte des enveloppes intérieures :
 - 1 enveloppe représentant 100 voix
 - 48 enveloppes représentant 10 voix
 - 620 enveloppes représentant 1 voix
- nombre d'enveloppes dans l'urne 295 correspondant à 1200 suffrages (total des voix attribuées aux électeurs)

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

	Nbre d'enveloppes	Nbre de voix
Enveloppes dépouillées :	714	1200
Enveloppes nulles (comportant une mention ou un signe distinctif) :		
Enveloppes renfermant des bulletins nuls :		
☒ Autres cas (profession de foi, 2 bulletins différents bulletin de vote de couleur différente de l'enveloppe, ...) :		
☒ ou avec radiation et adjonctions de noms :	4	22
☒ ou avec modifications de l'ordre de présentation des candidats :		
☒ ou comportant un signe distinctif ou une mention :		
Enveloppes :		
☒ renfermant des bulletins blancs :	1	1
☒ sans bulletin :	6	6
TOTAL DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :		1171

Détail des bulletins nuls :

- 0 bulletin(s) représentant 100 voix
- 2 bulletin(s) représentant 10 voix
- 9 bulletin(s) représentant 1 voix

Détail des suffrages exprimés :

- 1... bulletin de vote représentant 100 voix, soit 100... voix
- 46.... bulletins de vote représentant 10 voix, soit 460.... voix
- 611.... bulletins de vote représentant 1 voix, soit 611... voix

Nombre des suffrages valablement exprimés : ...1171..... voix

La liste dénommée « Liste d'union pour un Centre de Gestion sur qui vous pouvez toujours compter ! », seule candidate, a obtenu 1171. voix.

Considérant qu'en vertu de l'arrêté du Centre de Gestion de Haute-Saône n°2026-034 du 21 avril 2026, il y a 17 sièges à pourvoir pour les représentants des communes affiliées au Centre de Gestion de Haute-Saône et qu'il y a lieu de désigner en nombre double les sièges à pourvoir, soit 17 représentants titulaires et 17 représentants suppléants.

Ont été déclarés élus les candidats suivants, représentants des communes affiliées :

TITULAIRES	
Michel DÉSIÉ	Président sortant, Maire de Passavant-la-Rochère
Michel CALLOCH	Adjoint au Maire de Luxeuil-les-Bains
Ludovic BALLESTER	Adjoint au Maire de Vesoul
Catherine BOURDIN	Maire de Villers-le-sec
Romain MOLLIARD	Maire de Combeaufontaine
Jean-Paul KALANQUIN	Maire de Pusy-et-Epenoux
Franck TISSERAND	Maire de Fleurey-lès-Faverney
Frédéric HENNING	Maire de Pesmes
Bruno BIDOYEN	Maire de Quincey
Agnès GALMICHE	Adjointe au Maire de Lure
Christine LOIGET	Maire de Mandrevillars
Michel ALBIN	Maire de Ray-sur-Saône
Jean-Claude ABRECHT	Maire de Vy-lès-Filain
Monika VASSILEV	Conseillère municipale de Gray
Jean-Charles HANRIOT	Maire de Fondremand
Nathalie CHEVILLEY	Maire de Jussey
René ROBERT	Maire de Rignovelle

SUPPLÉANTS	
Joël BRICE	Maire de Raddon-et-Chapendu
Dylan DEMARCHE	Maire de Vellexon-Queutrey-et-Vaudey
Claude SPRINGAUX	Maire de Frasnelle-le-Château
Dimitri DOUSSOT	Maire de Vauconcourt-Nervezain
Serge VIEILLE	Maire d'Echenoz-la-Méline
Françoise MAIRE	Adjointe au Maire de Mélisey
Fernand GRAVINESE	Maire de Noidans-lès-Vesoul
Didier VITREY	Maire de Vellefaux
Patrice DEFEUILLE	Maire de Lavoncourt
Patrice COLINET	Maire de Champlitte
Isabelle GEHIN	Maire de Villersexel
Nicolas RICHARD	Maire de Franchevelle
Jérôme LALLEMAND	Maire de Grattery
Ghislaine LAROCHE	Adjointe au Maire de Pusy-et-Epenoux
Marie-Claire THOMAS	Conseillère municipale de Lure
Catherine GAZILLOT	Maire de Vouécourt
Hamid ZOUGGARI	Adjoint au Maire de Lure

Liste complémentaire :

TITULAIRES	
Nadine MUNIER	Maire de Vaivre-et-Montoille
Roland BAULEY	Maire de Vaux-le-Moncelot
Sophie TARAN	Adjointe au Maire de Saulx
Marie-Claire FAIVRE LACOUR	Maire de Hugier
Regis PINOT	Maire de Mélisey
Martine BAVARD	Adjointe au Maire de Luxeuil-les-Bains
Christophe LAURENCOT	Maire de Gray
Christelle GEORGES	Adjointe au Maire de Noidans-lès-Vesoul
Martine TISSERAND	Adjointe au Maire de Vauvillers
Marie-Claire FAIVRE	Maire de Champagny
Alexandre ORMAUX	Maire de Chaux-la-Lotière
Gaëlle BOISSON	Maire de Chambornay-les-Pin
Edith LUCIEN	Maire de Mailleroncourt-Charrette
Raphaël NOUVEAU	Maire de Esprels
Kévin LANDRY	Maire d'Aillevillers
Stéphane FRECHARD	Maire de Lure
Jean-Pascal MARIOT	Maire de Port-sur-Saône

SUPPLÉANTS	
Jean DESMARTIN	Maire de Noroy-le-Bourg
Jean-Louis BORDET	Maire de Noidans-le-Ferroux
Claudine DELAITRE	Adjointe au Maire de Frotey-lès-Vesoul
Stéphane DASTAN	Maire de Traitiefontaine
Véronique DEVOILLE	Adjointe au Maire de Luxeuil-les-Bains
Sandrine ABRANT-GRANDGIRARD	Adjointe au Maire de Vesoul
Christian CHASSARD	Maire de Fontaine-lès-Luxeuil
Sophie ROMARY GROSJEAN	Conseillère municipale de Lure
Claudie GAUTHIER	Maire de Valay
Nathalie CHAROY BEAU	Maire de Motey-Besuche
Laurence REMY	Adjointe au Maire de Colombe-lès-Vesoul
Bruno GRIFFON	Maire de Polaincourt
Eric BOILLETOT	Maire de Plancher-Bas
Julie GALMICHE	Adjointe au Maire de Noidans-lès-Vesoul
Gérard COUSIN	Maire d'Andelarrot
Carmen FRIQUET	Maire de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin
Juliette BARBEROT	Maire de Soing-Cubry-Charentenay

Observations et réclamations :

.....
.....
.....

II. Collège des représentants des établissements affiliés

La commission de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues par l'article 12 du décret n°85-643 du 26 juin 1985. La liste a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et la ou les enveloppes intérieures ont été déposées dans l'urne prévu à cet effet, sans être ouvertes.

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
-non acheminées par la poste	
-parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	
-ne comportant pas la signature de l'électeur et son nom écrit lisiblement	
-parvenue eu plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	
-comprenant un nombre d'enveloppes intérieures différent du nombre de voix dont l'électeur dispose	
-autres cas de nullité :	
*Bulletin sans enveloppes de scrutin	
*	
*	
TOTAL DES ENVELOPPES MISES A PART	0

A 11 h30, le Président a publiquement déclaré le scrutin clos.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- nombre d'électeurs inscrits dans le département : 119 correspondant à ...1360.....suffrages
- nombre d'enveloppes reçues au centre de gestion : 80.....
- Décompte des enveloppes intérieures :
 - ...2.. enveloppes représentant 100 voix
 - 64..... enveloppes représentant 10 voix
 - ...247... enveloppes représentant 1 voix
- nombre d'enveloppes dans l'urne ...80..... correspondant à 1087..... suffrages (total des voix attribuées aux électeurs)

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

	Nbre d'enveloppes	Nbre de voix
Enveloppes dépouillées :	313	1087
Enveloppes nulles (comportant une mention ou un signe distinctif) :		
Enveloppes renfermant des bulletins nuls :		
☒ Autres cas (profession de foi, 2 bulletins différents bulletin de vote de couleur différente de l'enveloppe, ...) :		
☒ ou avec radiation et adjonctions de noms :	5	5
☒ ou avec modifications de l'ordre de présentation des candidats :		
☒ ou comportant un signe distinctif ou une mention :		
Enveloppes :		
☒ renfermant des bulletins blancs :		
☒ sans bulletin :	1	1
TOTAL DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :		1081

Détail des bulletins nuls :

- bulletin(s) représentant 100 voix
- bulletin(s) représentant 10 voix
- ...6. bulletin(s) représentant 1 voix

Détail des suffrages exprimés :

- 2... bulletins de vote représentant 100 voix, soit ...200.....voix
- ...64. bulletins de vote représentant 10 voix, soit640... voix
- ...241. bulletins de vote représentant 1 voix, soit ...241... voix

Nombre des suffrages valablement exprimés : ...1081..... voix

La liste dénommée « Liste d'union pour un Centre de Gestion sur qui vous pouvez toujours compter ! », seule candidate, a obtenu ...1081..... voix.

Considérant qu'en vertu de l'arrêté du Centre de Gestion de Haute-Saône n°2026-034 du 21 avril 2026, il y a 3 sièges à pourvoir pour les représentants des communes affiliées au Centre de Gestion de Haute-Saône et qu'il y a lieu de désigner en nombre double les sièges à pourvoir, soit 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants.

Ont été déclarés élus les candidats suivants, représentants des établissements publics affiliés :

TITULAIRES	
Benjamin GONZALES	Président de la Communauté de Communes du Triangle Vert
Marie-Josèphe LORENZI	Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel
Loïc CAVAGNAC	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Vesoul

SUPPLÉANTS	
Colette ANDRÉ	Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Haute-Comté
Michel DAGUENET	Président de la Communauté de Communes du Pays de Lure
Benoît CORNU	Président de la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont

Liste complémentaire :

TITULAIRES	
Guy LEVAIN	Président de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel
Ghislain JACQUET	Président de la Communauté de Communes de la Haute-Comté
Alain SCHELLE	Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil

SUPPLÉANTS	
Nadine WANTZ	Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois
Yann BEURAUD	Président de la Communauté de Communes du Val Marnaysien
Arnaud JURETTIGH	Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Lure

Observations et réclamations :

.....
.....

Le présent procès-verbal, dressé et clos le jeudi 25 juin 2026 à ...11h40..... heures, est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

**Le Président,
Michel Désiré,
Maire de Passavant-la-Rochère**



**La Secrétaire,
Carole Tary,
Directrice du CDG70**



Les représentants de la commission de dépouillement des votes

**Bruno Bidoyen
Maire de Quincey**



**Catherine Baudin
Maire de Villers le Sec**



**Benjamin Gonzales
Président de la CC du Triangle
Vert**



**Carole Tary,
Directrice du CDG70**



**Virginie Contini,
Cheffe du Bureau Contrôle budgétaire
et de légalité à la Préfecture de la Haute-Saône**



REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-070-287000020-20260625-PV_ELECTION